PROGRAMME CANADIEN DE CONSERVATION DES OISEAUX TERRESTRES

Groupe de travail canadien sur la conservation des oiseaux terrestres

Plan-cadre pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada

Partenaires d'envol Canada

mars 1996

Plan-cadre pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada

Partenaires d'envol—Canada

PROGRAMME CANADIEN DE CONSERVATION
DES OISEAUX TERRESTRES

Produit grâce au financement de la National Fish and Wildlife Foundation

Distribué par le Groupe de travail canadien sur la conservation des oiseaux terrestres
Partenaires d'envol—Canada
a/s Service canadien de la faune,
Environnement Canada,
Ottawa, Ontario K1A 0H3

Table de matières

Sommaire à l'intention de la direction **4**

Glossaire **5**

Objet **6**

La question de la conservation **7**

La question de la gestion **8**

La question socio-économique **10**

Un programme coordonné de conservation des oiseaux terrestres **11**

1. Planification **12**
2. Communication **12**
3. Surveillance **13**
4. Recherche **13**
5. Conservation appliquée **14**

Conclusion **15**

Bibliographie **16**

Annexe 1
Programmes relatifs à la conservation des oiseaux terrestres **18**

Annexe 2
Principaux documents à l'appui de la conservation des oiseaux terrestres et leurs habitats au Canada **21**

Annexe 3
Organismes consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan-cadre pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada **23**

Sommaire à l'intention de la direction

Depuis les trente dernières années, les oiseaux terrestres, élément important de la biodiversité des vertébrés au Canada, présentent des baisses à long terme de leurs populations. Celles-ci seraient attribuables principalement à la perte et à la dégradation des habitats fauniques dues à l'aménagement des terres et à certaines pratiques d'utilisation des ressources.

Des programmes de conservation pour d'autres groupes d'oiseaux (p. ex., la sauvagine et les oiseaux de rivage) sont appliqués, tout comme les programmes de gestion pour les groupes qui relèvent de la compétence provinciale (oiseaux-gibier des hautes terres, et certains rapaces et les espèces en danger de disparition). Plus de la moitié des oiseaux nicheurs au Canada ne sont donc pas visés par un programme de conservation. Ce groupe, classé parmi «les oiseaux terrestres» du fait que leur cycle vital est principalement terrestre, représente environ 220 espèces appartenant aux groupes suivants : les buses, les éperviers, les aigles et les faucons; les perdrix, les tétras, les gélinottes et les colins (les gallinacés); les pigeons, les colombes, les tourtes et les tourterelles; les coulicous; les hiboux et les chouettes; les engoulevents; les martinets et les colibris; les martins-pêcheurs; les pics; et les passereaux.

La conservation des oiseaux terrestres nécessite l'action concertée de nombreuses instances gouvernementales, d'organismes non gouvernementaux, de l'entreprise privée, d'universités, des collectivités autochtones, de propriétaires fonciers et de particuliers. L'appui général des intervenants est nécessaire pour réussir à modifier les conditions existantes pour ces espèces et leurs habitats. La collaboration d'organismes internationaux est également requise pour garantir leur conservation dans les aires de migration et d'hivernage ainsi que dans les territoires de reproduction au Canada.

Les consultations menées auprès des parties intéressées se sont traduites par l'élaboration d'une ébauche d'une Stratégie canadienne de conservation des oiseaux terrestres en 1994. En s'appuyant sur ces débats, le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada a pris l'initiative d'élaborer un cadre pour la mise en oeuvre de mesures de conservation des oiseaux terrestres à l'échelle nationale. Le Programme canadien de conservation des oiseaux terrestres vise à *assurer la viabilité à long terme des populations d'oiseaux terrestres canadiens indigènes à travers toute la gamme de leurs habitats*[1]. Une partie de ce programme comprend la formation d'un groupe de travail chargé de superviser la mise en

[1] Voir le glossaire à la page suivante pour une explication des termes.

oeuvre des programmes au niveau national. Le rôle de ce groupe est traité dans le document intitulé *Mandat : Groupe de travail canadien sur la conservation des oiseaux terrestres.* Des projets de conservation des oiseaux terrestres au niveau régional, provincial et territorial seront entrepris indépendamment par le biais de plans-cadres qui seront élaborés par des partenaires collaborant avec leSCF et les gouvernements locaux.

On trouvera dans le présent document certaines exigences en matière de conservation des oiseaux terrestres pour cinq volets du programme: la planification, la communication, la surveillance, la recherche et la conservation appliquée. On propose des objectifs, des stratégies et des étapes de mise en oeuvre, mais on ne peut inclure d'échéanciers tant qu'on ne disposera pas d'un financement garanti pour chacun des projets. Ces idées doivent servir de point de départ pour des plans d'action régionaux qui porteront sur les problèmes propres aux espèces, aux écosystèmes et aux utilisations des terres dans chaque région.

Les mesures prises par tous les intervenants sont importantes pour réussir à maintenir la diversité naturelle des oiseaux terrestres. Le cadre fourni par le Programme de conservation des oiseaux terrestres vise à permettre aux gestionnaires des terres de collaborer avec les agents de protection de la nature afin de trouver les pratiques d'utilisation des terres propices au maintien de populations viables d'oiseaux terrestres.

Glossaire

viabilité – suppose les concepts de santé, d'abondance, de diversité et de durabilité

la gamme des habitats – suppose des modifications temporelles à la réproduction, aux haltes et aux migrations, de même qu'aux différents habitats utilisés à travers la distribution géographique des espèces

espèce – peut être interprété comme incluant les sous-espèces et les populations

Objet

Les oiseaux terrestres comptent pour une part importante de la biodiversité des vertébrés au Canada, mais leur diversité se trouve menacée par suite de l'utilisation des écosystèmes naturels par l'homme. La perte et la dégradation des habitats fauniques sont souvent imputables au développement rural, urbain et industriel, ainsi qu'à certaines pratiques concernant l'utilisation des ressources naturelles. Ces effets sur l'habitat seraient une cause importante des baisses d'effectifs enregistrées chez certaines espèces d'oiseaux. Des mesures doivent êtres prises pour corriger ces tendances à la baisse des populations dans le cadre de l'engagement du Canada visant à protéger sa diversité biologique. Le Programme canadien de conservation des oiseaux terrestres a pour but *d'assurer la viabilité à long terme des populations d'oiseaux terrestres canadiens indigènes à travers toute la gamme de leurs habitats.*

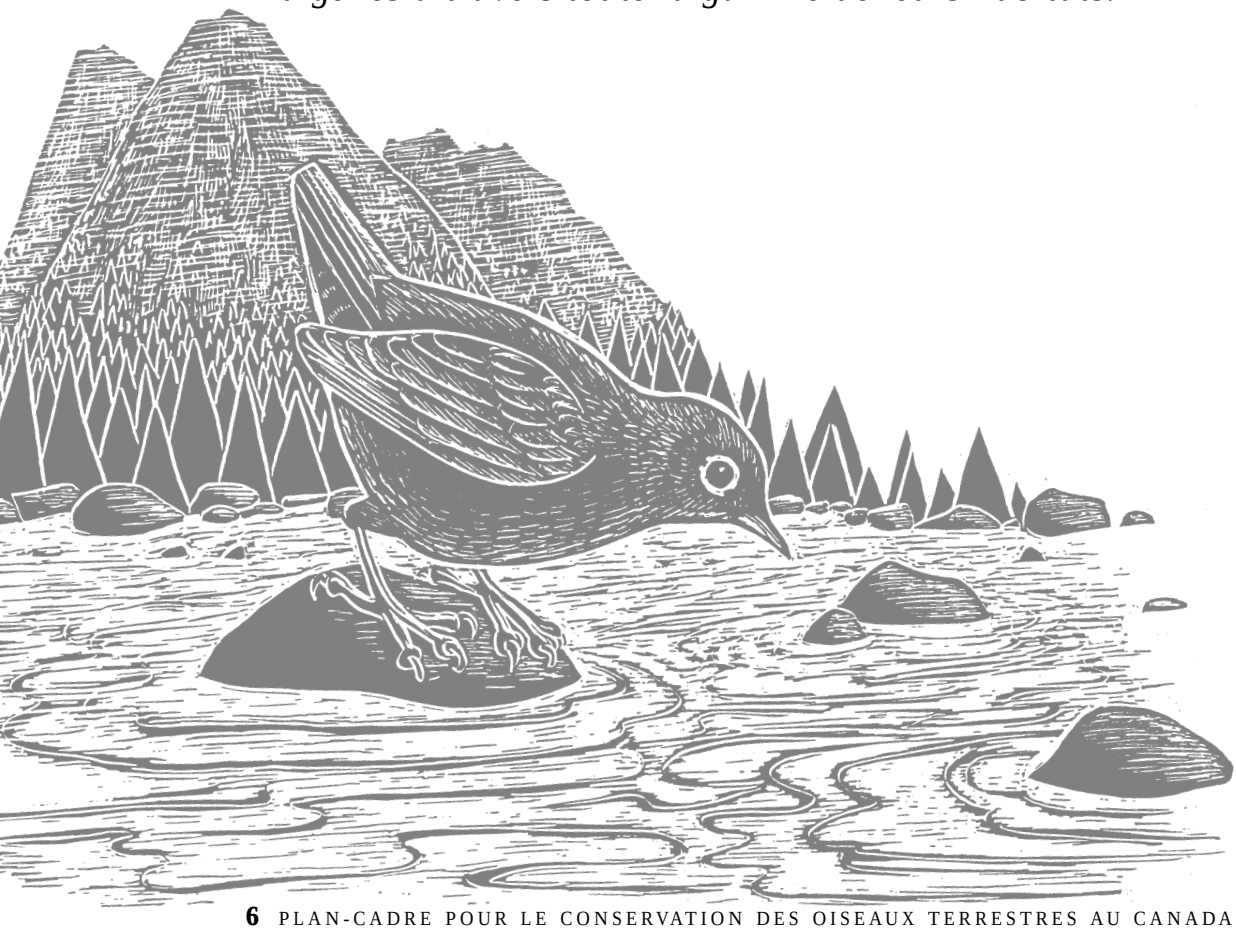

La question de la conservation

Ces dernières années, la question des espèces d'oiseaux terrestres s'est posée sur plusieurs fronts. Un document publié récemment aux États-Unis portant sur l'analyse des données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) (Robbins et al., 1989) révèle un déclin à long terme des populations d'oiseaux migrateurs néotropicaux depuis les trente dernières années. Les données du BBS pour les stations d'observation au Canada confirment le déclin de certaines de ces espèces (Collins et Wendt, 1989). Les données canadiennes et américaines indiquent des diminutions de certaines espèces de lisière et de prairies qui hivernent aux États-Unis.

Les populations d'oiseaux terrestres ont été perturbées par de nombreux changements survenus dans leur milieu, notamment :

La fragmentation, la modification ou la perte des habitats

L'intervention intensive de l'homme dans les aires naturelles altère les aires de reproduction, d'hivernage et de halte migratoire. En entraînant une réduction du pool génique ou une augmentation de la prédation sur les oiseaux nicheurs, ces modifications peuvent avoir un effet sur la capacité d'une population de se maintenir. Bien que certaines espèces d'oiseaux aient profité de cette fragmentation des paysages, beaucoup d'oiseaux n'en ont tiré aucun avantage. La modification des paysages découle des activités suivantes :

Agriculture : La conversion des zones de prairies et de forêts en zones d'agriculture intensive élimine du couvert de nidification.

Foresterie : L'exploitation des forêts et le reboisement modifient le paysage forestier et altèrent la diversité des espèces végétales et structurale;

Urbanisation : L'étalement urbain, dû à la croissance des populations humaines, empiète progressivement sur les aires naturelles;

Développement linéaire : Les routes, les pipelines et les emprises des installations hydroélectriques exposent à l'utilisation humaine des territoires auparavant difficiles d'accès;

Changement climatique : Il touche la disponibilité de l'habitat quand les conditions de croissance sont modifiées, en particulier pour les espèces qui se trouvent à la limite de leur aire de dispersion.

L'emploi des produits toxiques

Les applications de produits chimiques et biologiques réduisent les sources d'aliments pour les oiseaux, c'est-à-dire les insectes et les graines, et ils peuvent intoxiquer directement les oiseaux terrestres.

Les espèces non indigènes

Les espèces d'oiseaux étrangères ou relocalisées, qui ont peu d'ennemis naturels, peuvent voir leurs populations s'accroître au point où elles accaparent la nourriture et les territoires de reproduction des oiseaux terrestres indigènes; les plantes et les insectes étrangers modifient les habitats dont dépendent les oiseaux.

[2] Exploitation du comportement parental d'une espèce par une autre espèce qui pond des oeufs dans son nid.

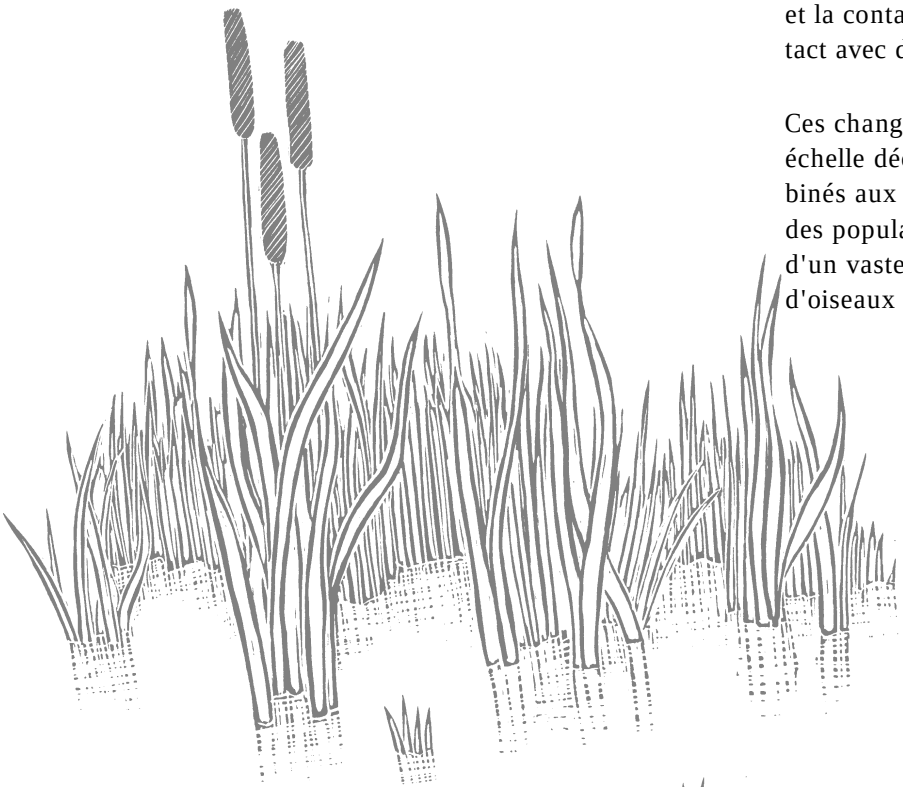

Le parasitisme des couvées et la prédation des nids

La diminution du couvert forestier et la croissance des populations de Vachers à tête brune qui en résulte a eu pour effet d'augmenter le parasitisme des couvées[2] au point où, dans certaines régions, des espèces d'oiseaux terrestres couvent plus d'oeufs de vachers que d'oeufs de leur propre espèce (Robinson, 1992). La prédation par d'autres espèces d'oiseaux, ainsi que par des mammifères est également élevée dans les habitats fragmentés (Robinson, 1992).

Mortalité anthropique

La mortalité chez les oiseaux terrestres se trouve accrue de façon importante par certains facteurs d'origine humaine (Klem, 1990). Ces facteurs comprennent les collisions avec des bâtiments ou des véhicules, la destruction des nids par l'agriculture, la chasse illégale des rapaces, l'empoisonnement non ciblé, les perturbations entraînant l'abandon des nids, la prédation par les chats domestiques, ainsi que les épidémies et la contamination génétique par suite du contact avec des oiseaux domestiqués.

Ces changements environnementaux à grande échelle découlant de l'activité humaine, combinés aux données scientifiques sur le déclin des populations, mettent en évidence l'urgence d'un vaste effort de conservation des espèces d'oiseaux terrestres.

La question de la gestion

Nos efforts de gestion des populations d'oiseaux terrestres ne se sont pas accordés aux préoccupations en matière de conservation énumérées précédemment.

Les canadiens avons pris du retard par rapport aux efforts de conservation d'autres groupes d'oiseaux. Par exemple, des programmes sont déjà implantés concernant les exigences en matière de conservation de nombreux oiseaux aquatiques, notamment le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental[3]. Ces programmes permettent de surveiller l'évolution des populations et de promouvoir des mesures de conservation qui visent à maintenir ou à rétablir des niveaux appropriés de populations ou à sauvegarder les habitats cruciaux. Les gouvernements provinciaux ont mis en oeuvre des programmes de gestion pour bon nombre des espèces dont ils sont responsables, comme les oiseaux-gibier des hautes terres, certains rapaces et les espèces en danger de disparition.

Il existe néanmoins des lacunes en ce qui concerne notre gestion des oiseaux autres que le gibier. Au Canada, près de 220 des quelque 420 espèces d'oiseaux nicheurs peuvent être classées parmi les «oiseaux terrestres», du fait que leur cycle vital est principalement terrestre. *Jusqu'à maintenant, aucun effort national de conservation de ces espèces n'a été organisé.* Pour le moment, les efforts de conservation viseront les groupes d'oiseaux suivants : les buses, les éperviers, les aigles et les faucons; les perdrix, les tétras, les gélinottes et les colins (les gallinacés); les pigeons, les colombes, les tourtes et les tourterelles; les coulicous; les hiboux et les chouettes; les engoulevents; les martinets et les colibris; les martins-pêcheurs; les pics; et les passereaux. À mesure que le programme se développe, il peut être associé à d'autres afin d'englober toutes les espèces d'oiseaux, notamment certains oiseaux aquatiques qui, à l'heure actuelle, ne sont pas visés par les programmes existants.

La conservation des oiseaux terrestres touchant de nombreuses espèces, habitats, écosystèmes et paysages, les progrès en matière de conservation nécessitent une action concertée de la part de nombreuses instances gouvernementales, d'organismes non gouvernementaux, de l'entreprise privée, d'universités, de collectivités autochtones, de propriétaires fonciers et des particuliers. Il faut compter sur l'appui généralisé des intervenants pour réussir à modifier les conditions existantes pour ces espèces et leurs habitats.

[3] Se reporter à Annexe 1 pour une brève description de ces programmes.

La promotion de nouveaux programmes exigera la coopération de tous ceux qui s'intéressent à la conservation des oiseaux terrestres. Tous les efforts seront déployés pour assurer un lien avec les programmes existants, gouvernementaux et autres, pour obtenir des fonds et d'autres types d'appuis et pour harmoniser notre approche avec les autres efforts de conservation de la biodiversité.

Les seules initiatives menées au Canada ne garantiront pas la santé à long terme des populations d'oiseaux si ces populations et leurs habitats ne sont pas préservés dans les autres pays. La conservation des espèces et de leur habitat dans les aires d'hivernage et de halte migratoire nécessite une coopération internationale et un échange d'information sur les programmes de surveillance, de gestion et de recherche, de même que la promotion de réglementations et de politiques efficaces. Les efforts canadiens s'intégreront aux programmes internationaux comme Partenaires d'envol et Birdlife International[4], et iront dans le même sens que ceux-ci, afin de résoudre les problèmes de conservation qui touchent plusieurs pays.

[4] Se reporter à l'Annexe 1

La question socio-économique

Les Canadiens tirent des avantages économiques des entreprises d'exploitation (exploitation forestière, agriculture et mines) et des activités non commerciales (écotourisme, observation des oiseaux).

Ces deux aspects sont des éléments importants de l'économie canadienne. Toutefois, certaines des politiques appuyant les secteurs économiques canadiens fondés sur les ressources ont mené à des pratiques d'utilisation des terres qui peuvent entraîner la détérioration de l'environnement. Lorsqu'une région a perdu sa beauté naturelle, sa biodiversité ou ses ressources, les débouchés économiques de l'industrie et de l'écotourisme n'existent plus, ce qui peut survenir dans des régions où le taux de chômage régional est très élevé.

Pour réaliser le développement durable, il sera important d'évaluer dans quelle mesure les politiques existantes sont susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement. Nous devrions travailler en groupes pour déterminer les politiques qui peuvent contrer les efforts de conservation des oiseaux terrestres et de l'habitat. Le succès en matière de conservation des oiseaux terrestres dépendra de notre volonté d'intégrer l'aspect biodiversité à toutes les pratiques et les politiques d'utilisation des terres. C'est en discutant de ces facteurs économiques avec les représentants de l'industrie que nous pourrons peut-être réorienter le système actuel afin de mieux refléter ces valeurs.

[5] 17.4 millions de Canadiens (83.1% de la population adulte)ont indiqué que le maintien des populations d'oiseaux terrestres est très ou assez important (d,après l'Enquête de 1991 sur l'importance de la faune pour les Canadiens).

Un programme coordonné de conservation des oiseaux terrestres

Au Canada plusieurs documents importants présentent le contexte de la conservation des oiseaux terrestres et de leurs habitats (se reporter à l'Annexe 2). Au vif intérêt du public[5] et à l'appui des principaux ONG chargés de la conservation de la nature, le Service canadien de la faune (Environnement Canada) a pris l'initiative de mettre en place un réseau regroupant tous les intervenants canadiens intéressés.

L'élaboration de l'ébauche de la Stratégie canadienne de conservation des oiseaux terrestres (septembre 1994) découle des consultations menées auprès de ces parties. Les commentaires formulés sur l'ébauche ont permis de préparer ce projet de structure pour atteindre les buts fixés en matière de conservation des oiseaux terrestres.

Les efforts canadiens en matière de conservation des oiseaux terrestres ont pour but *d'assurer la viabilité à long term des populations d'oiseaux terrestres canadiens indigènes à travers toute la gamme de leurs habitats.* Lors d'une réunion des parties intéressées tenue en octobre 1994, il a été convenu que la mise en oeuvre des moyens se ferait logiquement à plusieurs niveaux: national, régional et local. Un grand nombre des projets de conservation à intervention directe sont entrepris localement, et sont susceptibles d'influer sur l'établissement des priorités à les autres niveaux.

Pour entreprendre les travaux sur les activités nationales qui permettront aux autres intervenants de mettre en oeuvre des activités de conservation des oiseaux terrestres, il y aura formation d'un groupe de travail canadien sur la conservation des oiseaux terrestres composé de représentants d'organismes de conservation gouvernementaux et non gouvernementaux, d'universités, de l'industrie et d'autres intervenants intéressés. Le groupe de travail traitera des objectifs nationaux, cependant ses fonctions lui permettront de collaborer à la réalisation des programmes de conservation des oiseaux terrestres au niveau régional. Le mandat de ce groupe est indiqué dans le document intitulé *Mandat : Groupe de travail canadien sur la conservation des oiseaux terrestres.*

Les activités régionales et provinciales-territoriales en matière de conservation des oiseaux terrestres seront entreprises indépendamment. Des groupes de travail de structure similaire au groupe national peuvent être formés, ou leur mise en place peut se faire par le biais d'autres tribunes existantes ou proposées (p. ex.,des entreprises conjointes de gestion de la sauvagine, des tribunes de gestion de la faune). Le Service canadien de la faune s'est engagé à travailler avec des organismes provinciaux et territoriaux chargés de la faune et d'autres partenaires au niveau régional, pour la réalisation de programmes de conservation des oiseaux terrestres. Ces groupes élaboreront en détail des priorités en matière de conservation, des stratégies et des échéanciers. La section suivante donne un aperçu de certaines activités qui devraient être mises en oeuvre en vue de la conservation des oiseaux terrestres.

À des fins d'organisation, les exigences sont réparties en cinq volets : planification, communication, surveillance, recherche et conservation appliquée. Pour chacun de ces volets, des objectifs, des stratégies et des mesures de mise en oeuvre sont proposés. Les échéanciers de mise en oeuvre seront fixés parallèlement à l'élaboration des stratégies régionales et au déblocage des fonds nécessaires.

1 *Planification*

Objectif
Fournir un cadre qui appuie la conservation des oiseaux terrestres et de leurs habitats et la recherche à ce sujet.

Stratégie
S'assurer qu'il existe des tribunes pour mettre en oeuvre les mesures de conservation des oiseaux terrestres à l'échelle nationale et régionale.

Mise en oeuvre

- établir des priorités en matière de conservation, et des lignes de base pour mesurer le succès ou l'échec;
- établir des cadres de financement pour les projets de conservation des oiseaux terrestres;
- fournir des services de communication comme la promotion de programmes et l'éducation;
- établir et (ou) officialiser des rapports avec d'autres activités de conservation de la biodiversité;
- fournir un ensemble de lignes directrices pour encourager l'adoption volontaire de pratiques durables par les secteurs industriel, forestier et agricole;
- revoir périodiquement l'application de la stratégie afin d'en vérifier l'efficacité.

2 *Communication*

Objectif
Assurer la compréhension et l'appui général à l'égard des enjeux et des initiatives en matière de conservation des oiseaux.

Stratégie
Constituer un bassin de Canadiens et d'autres personnes informés et compétents qui peuvent participer à des projets de surveillance et de conservation des oiseaux terrestres.

Mise en oeuvre
- faire la promotion des programmes d'éducation et de perfectionnement au Canada et au niveau international;
- informer le public des résultats de recherches, et des mesures que les citoyens peuvent prendre pour réduire au minimum leurs effets négatifs sur les populations d'oiseaux et leurs habitats et maximiser leurs effets bénéfiques;
- encourager l'étude de l'écologie aviaire à tous les niveaux scolaires, tant sur la plan national qu'international;
- mettre au point des cours de formation normalisés dans les domaines de l'ornithologie de terrain et de l'écologie aviaire;
- établir des bourses d'études supérieures et des bourses de recherche pour soutenir le travail universitaire;
- encourager la participation du public à des projets et des activités qui accroissent la sensibilisation et les connaissances concernant les oiseaux terrestres et leurs habitats (p. ex., programmes bénévoles de surveillance des populations);
- reconnaître les particuliers et les groupes qui contribuent à la conservation des oiseaux terrestres au Canada (prix, marques de reconnaissance ou certificats pour les participants à des projets).

3 *Surveillance*

Objectif
Accroître les connaissances sur l'état des populations d'oiseaux au pays.

Stratégie
Réaliser les objectives de la Stratégie nationale de contrôle des oiseaux terrestres.

Mise en oeuvre
- fournir des données afin d'évaluer la santé des populations d'oiseaux terrestres y compris l'abondance, la répartition, la productivité et la survie, et les associations oiseaux-habitats;
- repérer les espèces ou groupes d'espèces dont l'action pour la conservation est prioritaire;
- mettre les données et les tendances à la disposition des gestionnaires de la faune et du public.

4 *Recherche*

Objectif
Accroître la connaissance et la compréhension des facteurs qui influent sur les populations d'oiseaux terrestres et leur habitat dans les aires de reproduction et les autres parties de leur aire de distribution.

Stratégie
Déterminer quelles sont les populations préoccupantes, les causes du problème et les mesures à prendre pour le régler.

Mise en oeuvre
- utiliser des données tirées des programmes de surveillance pour déterminer les caractéristiques démographiques qui exigent une intervention (p. ex., fixer une valeur seuil de déclin qui déclenche l'application d'une mesure);

4 Recherche *(suite)*

- lier les priorités de recherche à des décisions de gestion et à des activités de conservation, pour que ces dernières puissent s'appuyer sur des données à jour;
- recommander des enjeux importants à prendre en compte pour la conservation appliquée aux groupes de travail régionaux sur la conservation des oiseaux terrestres.

Stratégie
Déterminer les caractéristiques des habitats et d'autres facteurs qui pourraient influer sur les populations d'oiseaux terrestres dans les aires de reproduction et d'hivernage et le long des voies de migration.

Mise en oeuvre
- uniformiser la classification des habitats entre les régions afin de faciliter la comparaison des changements;
- déterminer les habitats dont le déclin est important et définir les causes du déclin et les menaces qui en pèsent sur ces habitats;
- établir et protéger, en ayant recours à des mécanismes variés, un réseau de sites importants pour les populations d'oiseaux;
- approfondir nos connaissances sur l'écologie des populations préoccupantes, notamment les rapports habitat-population et les effets des espèces étrangères, le parasitisme des couvées et la prédation des nids;
- déterminer les effets de la contamination de l'environnement et des pratiques d'utilisation des terres (y compris l'utilisation de pesticides et de fertilisants) sur les populations d'oiseaux et prescrire des solutions pratiques.

5 Conservation appliquée

Objectif
Assurer la persistance à long terme des populations et des habitats qui montrent une tendance vers la non-durabilité, et maintenir des populations stables et leurs habitats.

Stratégie
Déterminer les priorités pour las conservation.

Mise en oeuvre
- élaborer et mettre en oeuvre un plan d'établissement de priorités pour les oiseaux terrestres et les habitats préoccupants;

Stratégie
Conserver et protéger les espèces ou populations d'oiseaux dont le déclin est critique.

Mise en oeuvre
- continuer à élaborer et à appliquer des plans de rétablissement et de contrôle pour les espèces ou les populations préoccupantes au moyen du CSEMDC et de RESCAPÉ;
- utiliser d'autres processus pour évaluer le taux de dégradation de l'environnement qui affecte les populations d'oiseaux terrestres et leurs habitats (ex. : Loi canadienne sur l'evaluation environnementale, Liste des substances prioritaires de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.)

Stratégie
Conserver, protéger et rétablir les habitats nécessaires au maintien de populations viables d'oiseaux.

Mise en oeuvre
- assurer la liaison entre l'établissement d'aires protégées, la conception des aires protégées, les critères d'intégrité et les besoins des oiseaux en matière d'habitat;

- collaborer avec les gouvernements à l'établissement d'incitatifs visant à conserver les habitats par des systèmes privés de gérance, d'acquisition ou de gestion des sites;
- encourager l'adoption de pratiques durables d'utilisation des terres par l'élaboration d'objectifs écosystémiques, de codes de procédures et de projets de démonstration opérationnelles;
- appliquer des pratiques de conservation et d'utilisation des terres établies à l'échelle internationale pour des écozones semblables à celles du Canada et qui se sont avérées efficaces.

Stratégie

Assurer la liaison avec des recherches et des projets réalisés au pays et à l'échelle internationale, afin de maximiser l'efficacité des mesures de conservation.

Mise en oeuvre

- intégrer les travaux à des projets qui préservent la biodiversité de façon générale ainsi que des oiseaux terrestres ou des espèces particulières (p. ex., les travaux effectués dans le cadre de la Stratégie nationale sur les forêts);
- appliquer les résultats de recherches réalisées en vertu de la Stratégie, ainsi que les résultats de recherches connexes effectuées ailleurs;
- examiner les politiques, les lois et les ententes afin de favoriser l'utilisation durable de l'habitat des oiseaux.

Conclusion

À cause de l'ampleur du territoire canadien, il faudra probablement continuer à appliquer des mesures de conservation aux niveaux régional et local. Nous espérons que, grâce au cadre fourni par le Programme canadien de conservation des oiseaux terrestres, tous les gestionnaires des terres et les agents de protection de la nature travailleront de concert pour trouver des pratiques d'utilisation des terres qui permettront le maintien de populations viables d'oiseaux terrestres. La participation de tous les intervenants est essentielle au succès de la préservation de la diversité naturelle des oiseaux terrestres du Canada.

Les commentaires concernant ce document peuvent être adressés à la :
Partenaires d'envol — Canada
a/s Service canadien de la faune,
Environnement Canada,
Ottawa, Ontario K1A 0H3

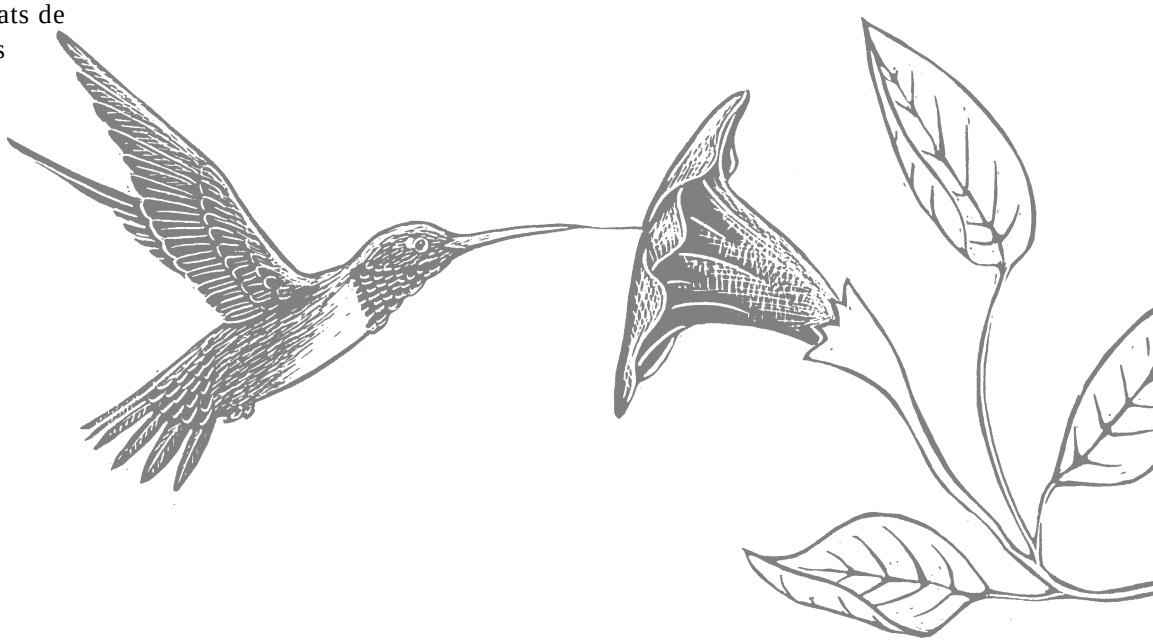

Bibliographie

Collins, B.T. and J.S. Wendt. 1989. *The Breeding Bird Survey in Canada 1966-1983: Analysis of trends in breeding bird populations.* Canadian Wildlife Service Technical Report Series No. 75. Environment Canada, Ottawa, K1A 0H3.

Dale, Brenda. 1994. *Summary of the North American Waterfowl Management Plan assessment for nongame species in the three Prairie provinces in 1993*. Canadian Wildlife Service, Environment Canada, Edmonton, T6B 2X3.

Downes, Connie. 1993. *Stratégie nationale de contrôle des oiseaux terrestres.* Division des populations d'oiseaux migrateurs, Centre national de la recherche faunique, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, K1A 0H3.

Filion, Fern L., Elaine DuWors, Peter Boxall, Pierre Bouchard, Roger Reid, Paul A. Gray, Alistair Bath, André Jacquemot, and Gregg Legare. 1993. *L'importance de la faune pour les Canadiens : Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1991*. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, K1A 0H3.

Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité. 1994. *Ébauche de la Stratégie canadienne de la biodiversité.* Bureau de la convention sur la biodiversité, Environnement Canada, Ottawa, K1A 0H3.

Hyslop, Colleen (réd.) *Tendances chez les oiseaux : Résultats des études ornithologiques nationales et régionales au Canada,* numéro 1, été 1991. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, K1A 0H3.

Klem, D. Jr. 1990. *Collisions between birds and windows: mortality and prevention*. J. Field Ornithol. 61: 120-128.

Robbins, Chandler S., John R. Sauer, Russell S. Greenberg and Sam Droege. 1989. *Population declines in North American birds that migrate to the neotropics*. Poc. Natl. Acad. Sci. U.S.A. 86:7658-7662.

Robinson, Scott K. 1992. *Population dynamics of breeding Neotropical migrants in a fragmented Illinois landscape*. In Hagan, J.M. III and Johnston D.W. (eds.) Ecology and conservation of Neotropical migrant landbirds. Smithsonian Institution Press, Washington, D.C. pp. 408-418.

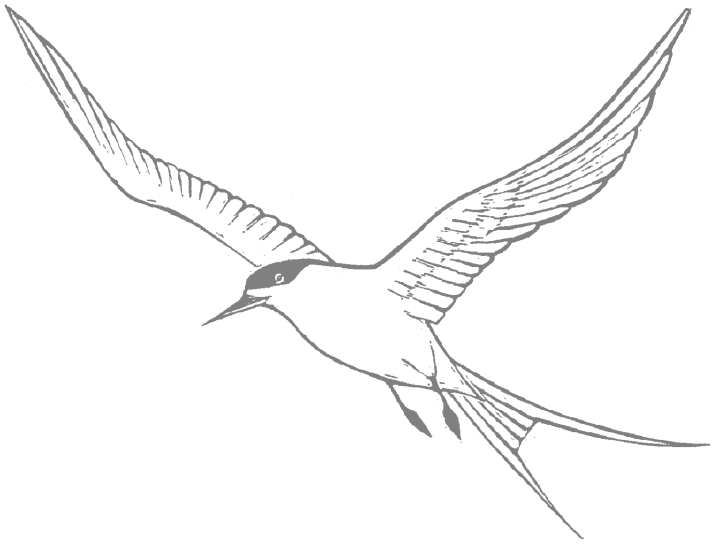

Annexes

Annexe 1
Programmes relatifs à la conservation des oiseaux terrestres.

Annexe 2
Principaux documents à l'appui de la conservation des oiseaux terrestres et leurs habitats au Canada.

Annexe 3
Organismes consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan-cadre de travail pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada.

Annexes 1

Programmes relatifs à la conservation des oiseaux terrestres

Programme de baguage des oiseaux

En vertu du protocole actuellement en vigueur sur le baguage des oiseaux d'Amérique du Nord, les espèces latino-américaines ne sont pas comprises dans les données; et normalement, ces espèces ne sont pas baguées. Elles sont par contre souvent capturées lors des études sur les oiseaux migrateurs néotropicaux dans les aires d'hivernage. Il serait utile d'avoir des informations sur les espèces endémiques latino-américaines afin de pouvoir déterminer les associations d'espèces dans les aires d'hivernage. La capacité de baguer les espèces résidentes encouragerait les participants latino-américains à se lancer dans des projets de baguage qui fourniraient des informations sur les espèces préoccupantes au Canada. Il faudrait établir un protocole de baguage pour tout l'hémisphère occidental ou un protocole compatible avec l'Amérique latine.

Tendances chez les oiseaux

Ce bulletin, publié une fois par an par le SCF, dresse le bilan des tendances chez les populations aviaires canadiennes; il s'adresse à un large auditoire d'ornithologues tant amateurs que professionnels. Les résultats de recherches peuvent être publiés dans ce bulletin afin de susciter de l'intérêt pour les activités de conservation appliquée qui en découlent. *Tendances chez les oiseaux*, qui est actuellement une publication assez technique, pourrait devenir un bulletin national sur les efforts de conservation des oiseaux.

Bring Back the Birds

Ce programme de Conservation International-Canada a permis la production d'un vidéo pour enfants sur le problème du déclin des populations d'oiseaux, d'un diaporama itinérant et d'une trousse éducative qui comprend un guide d'action communautaire pour la conservation des oiseaux chanteurs migrateurs. Le programme est actuellement centré dans la région de Toronto, mais des plans sont en préparation pour le diffuser à l'échelle nationale.

Base de données sur les oiseaux canadiens

Cette base de données est compilée par le SCF; lorsqu'elle sera achevée, elle fournira des renseignements aisément accessibles sur les oiseaux, qui aideront à prendre des décisions éclairées en matière de gestion. Des données sur les aires de reproduction et d'hivernage, les voies de migration, les guildes et les associations dans les habitats, et l'état des populations seront accessibles en direct.

Stratégie nationale de contrôle des oiseaux terrestres

Élaboré par le Service canadien de la faune, ce programme constituera la base d'information nécessaire à la conservation des oiseaux terrestres au Canada. Il vise à élargir nos connaissances sur l'état des populations d'oiseaux terrestres et à évaluer leur évolution passée, actuelle et future. Un programme national uniformisé est nécessaire si l'on veut pouvoir comparer les résultats des différentes régions du pays.

On note des lacunes au niveau de la surveillance de certaines régions biogéographiques, et certaines espèces sont particulièrement difficiles à surveiller. Le SCF est en train d'évaluer les résultats des relevés existants [Relevé des oiseaux nicheurs, Programme de surveillance de la migration (activités de baguage comprises), Programme de surveillance des oiseaux forestiers, parcelles de dénombrement (cartographie des territoires), Surveillance de la productivité et du taux de survie chez l'avifaune (MAPS), projets d'atlas, etc.] [voir *Tendances chez les oiseaux*, numéro 1, été 1991, pour obtenir des détails sur chacun de ces relevés], leurs méthodes et leurs analyses sta-

tistiques des résultats. On peut obtenir des exemplaires de la Stratégie nationale de contrôle des oiseaux terrestres, version résumée ou version technique complète, en s'adressant au coordonnateur des relevés des oiseaux non-gibier, Centre national de la recherche faunique, Service canadien de la faune, 100, boul. Gamelin, Hull (Québec) K1A 0H3.

CSEMDC et RESCAPÉ

Initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) prépare des rapports détaillés sur le statut des espèces sauvages en péril au Canada, notamment des oiseaux terrestres. Les responsables du Programme de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ) élaborent des plans de rétablissement pour les espèces ayant reçu le statut d'espèces menacées ou en danger de disparition. Le rétablissement d'espèces en péril ne devrait pas se faire au détriment d'autres espèces, qui se trouveraient à leur tour en danger de disparition. Le véritable succès consiste à ne pas ajouter de nouvelles espèces aux listes du CSEMDC.

Important Bird Areas

Ce programme a été mis en oeuvre par BirdLife International (auparavant le Conseil international pour la préservation des oiseaux) comme moyen pour déterminer les principales aires des habitats des oiseaux dans le monde entier qui ont une importance internationale. Le programme a recours à un ensemble de critères agréés à l'échelle internationale. Les membres de Birdlife International comprennent les principales organisations nationales de conservation des oiseaux. Son solide programme de recherche fournit les bases du militantisme et du travail sur le terrain qui font intervenir les habitants locaux pour résoudre les problèmes propres à des espèces et à des lieux particuliers. La Fédération canadienne de la nature et Birds Studies Canada (Populations d'oiseaux Canada), le volet du programme national de l'observatoire d'oiseaux de Long Point, sont les partenaires canadiens de Birdlife dans le cadre du programme Important Bird Areas (aires d'importance pour les oiseaux).

Répertoire des ornithologues

Le Service canadien de la faune et la Société canadienne des ornithologues ont préparé un répertoire des ornithologues actifs et de leurs champs d'intérêt respectifs. Ce répertoire facilitera les échanges entre chercheurs et agents de protection de la nature. Une version actualisée du répertoire sera distribuée périodiquement.

Programme «Prairie Care» de Canards illimités

Ce projet appuie la conversion de terres agricoles en couvert de nidification pour les oiseaux aquatiques, à l'aide d'espèces de plantes indigènes. Une évaluation initiale de paysages convertis indique qu'ils sont en général plus favorables aux espèces de prairies endémiques que les terres cultivées qu'ils remplacent (Dale, 1994).

Bases de données

Plusieurs organismes au Canada (p. ex., les «Centres de données sur la conservation» de la Société canadienne pour la conservation de la nature, l'Atlas national et certains musées provinciaux) ont établi des bases de données où sont répertoriés les différents habitats et les aires de répartition des espèces à diverses échelles dans l'ensemble du Canada. Un partage organisé des données, probablement par l'Internet, faciliterait le transfert d'information entre les divers programmes et serait utile à des fins de recherche. Les organismes internationaux pourraient également fournir des données concernant le Canada.

Forêts modèles

Un réseau de secteurs forestiers a été mis sur pied dans le cadre du Plan vert d'Environnement Canada dans le but de développer des pratiques forestières durables, écologiques et avancées sur le plan scientifique, et qui favorisent la biodiversité et permettent des utilisations multiples des forêts. On compte une dizaine de projets de forêts modèles au Canada dans les différentes régions forestières. Certains d'entre eux sont jumelés à des projets semblables en Amérique latine, en vue d'établir un programme international de forêts modèles. Pour être vraiment efficaces, les forêts modèles doivent

comporter une part de recherche expérimentale et de gestion adaptative. Des évaluations réalisées avant et après les traitements ainsi que des parcelles témoins comportant des échantillons répétés permettront d'évaluer, de façon optimale, les effets des pratiques forestières sur les oiseaux terrestres.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

Selon une loi fédérale à venir, la Table ronde doit jouer un rôle de catalyseur pour mettre au jour, expliquer et promouvoir, dans tous les secteurs de la société canadienne et dans toutes les régions du Canada, les principes et pratiques du développement durable. Il s'agit d'un organisme indépendant qui relève directement du Premier ministre. Dans le but de susciter de nouvelles idées et de favoriser la souplesse nécessaire pour assurer la transition vers une société durable, la Table ronde réunit des personnes de toutes les tranches de la société, du monde des affaires, du monde politique, du domaine de l'environnement et des régions. Elle essaie de définir plus clairement les voies économiques qui mènent au développement durable.

Le Programme de conservation des oiseaux migrateurs néotropicaux (Partenaires d'envol)

Ce programme a été mis sur pied aux États-Unis dans le but de maintenir les populations stables et d'augmenter ou de rétablir les populations d'espèces d'oiseaux sauvages en régression qui nichent aux États-Unis et au Canada et qui migrent au Mexique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Antilles durant l'hiver nordique. Un protocole d'entente signé en mai 1991 engageait un grand nombre d'agences fédérales des États-Unis à y participer. Le programme *Partenaires d'envol* coordonnera et soutiendra les actions destinées à (1) déterminer l'état des populations et les causes de leurs variations, et à (2) élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'information, d'éducation, de recherche, de surveillance et de gestion nécessaires à l'atteinte de l'objectif du programme. Le Canada, par l'entremise du Service canadien de la faune, est considéré comme un participant au programme. Le Programme canadien de conservation des oiseaux terrestres pourrait être considéré comme l'équivalent canadien de *Partenaires d'envol*.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)

Ce premier programme de conservation de la sauvagine a été le fer de lance des efforts de coopération de plusieurs intervenants par le biais du système d'entreprises conjointes. Ces dernières, qui associent des préoccupations régionales et relatives aux espèces, et ont porté principalement sur le rétablissement de l'habitat nécessaire pour la reproduction de la sauvagine. Certaines des entreprises conjointes évaluent présentement leurs travaux en fonction des avantages pour les espèces d'oiseaux non-gibier.

Aires protégées

Selon la base nationale de données sur les aires de conservation d'Environnement Canada, en 1993, plus de 9 % du territoire canadien bénéficiait d'une certaine forme de protection. Certaines de ces terres contribueraient à la conservation de l'habitat des oiseaux terrestres. Il faut poursuivre les efforts afin d'élargir ce réseau d'aires protégées si l'on veut s'assurer que tous les paysages représentatifs y figurent.

Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental (RRORHO)

Ce réseau de réserves fait maintenant partie du programme des terres humides des Amériques (Wetlands for the Americas). Il visait à créer des sites jumeaux le long des corridors formés par les aires de reproduction, les haltes de migration et les aires d'hivernage des oiseaux de rivages migrateurs. Ces sites sont importants pour l'écologie des oiseaux de rivage et sont protégés lorsqu'ils sont identifiés.

Annexe 2

Principaux documents à l'appui de la conservation des oiseaux terrestres et leurs habitats au Canada

Ententes internationales

La Stratégie mondiale de la conservation (SMC) (1980) a pour but d'intégrer la conservation au développement pour que les modifications apportées à la planète garantissent véritablement la survie et la prospérité de l'humanité. Pour ce faire, la Stratégie poursuit trois objectifs : maintenir les processus écologiques essentiels de la Terre et les systèmes indispensables au maintien de la vie; préserver la diversité génétique; et assurer l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. En 1981, le ministre de l'Environnement du Canada a entériné les recommandations de la Stratégie mondiale de la conservation au nom du gouvernement fédéral. Environnement Canada recommande en outre que pour mettre en oeuvre les actions prioritaires nationales du SMC, le Ministère donne priorité aux mesures destinées à préserver les habitats indispensables au maintien des ressources vivantes gérées par le gouvernement fédéral (les oiseaux migrateurs et les poissons) ainsi que les espèces menacées ou en danger de disparition [TRADUCTION].

La Convention sur la diversité biologique a été signée par le Canada et 156 autres pays à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Cette convention s'intéresse au déclin incessant de la diversité biologique dans le monde, en raison principalement de la destruction des habitats, de la surexploitation des forêts, de la pollution et de l'introduction inopportune de plantes et d'animaux étrangers. Par cette convention, le Canada s'engage notamment à : «élabore(r) des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique..» (art. 6a); «surveille(r) par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques, les éléments constitutifs de la diversité biologique...» (art. 7b); «identifie(r) les processus et catégories d'activités qui ont ou risquent d'avoir une influence défavorable sensible sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et surveille(r) leurs effets par prélèvement d'échantillons et d'autres techniques» (art. 7c); «favorise(r) la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel» (art. 8d).

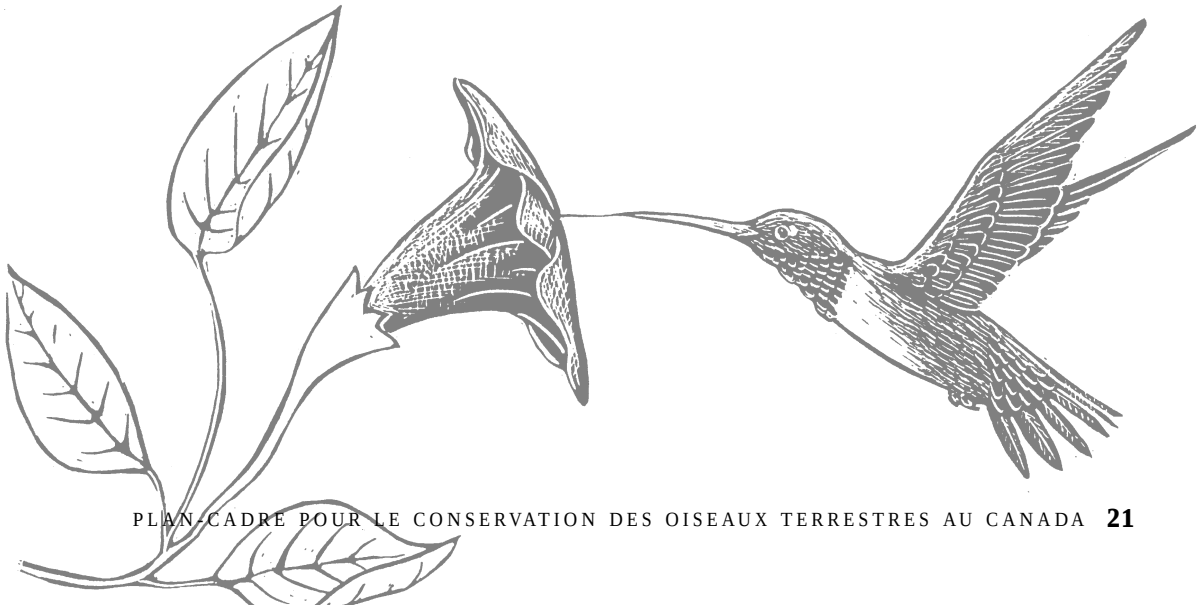

Ententes continentales

La Convention concernant les oiseaux migrateurs conclue en 1916 entre le Canada et les États-Unis vise à mettre sur pied un système de protection susceptible d'assurer efficacement la préservation des oiseaux migrateurs dits «utiles» ou «inoffensifs». La Convention dresse la liste des espèces dont la chasse est autorisée et des espèces qui sont à l'abri des activités de chasse; en outre, elle protège tous les oiseaux visés par la loi en interdisant à quiconque de les tuer, de les capturer, de les blesser, de les prendre, de les déranger ou de les vendre, et d'endommager, de détruire ou d'enlever ou de déranger leurs nids ou leurs oeufs.

Ententes nationales

L'Accord canadien sur les forêts, signé le 4 mars 1992 par les ministres fédéral et provinciaux responsables des forêts, l'industrie forestière et les représentants d'ONG, fait référence à la conservation de la faune (oiseaux migrateurs compris). On peut y lire le passage suivant : «Nous aménagerons nos forêts de façon à intégrer toute une gamme d'usages et de valeurs, dont la production de matière ligneuse, les habitats fauniques, les parcs et les étendues sauvages.»

La Politique des espèces sauvages pour le Canada (1990) a pour objectif «de maintenir et d'améliorer la santé et la diversité des espèces sauvages du Canada dans l'intérêt de ces dernières et pour le bénéfice des générations présentes et futures de Canadiens.» Elle définit les espèces sauvages comme étant toute forme de vie sauvage : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés, plantes, champignons, algues, bactéries, et autres organismes sauvages.

L'engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées a été entériné en novembre 1992 par les ministres canadiens responsables de la faune, des parcs et de l'environnement. Les ministres des forêts et les regroupements nationaux d'Autochtones ont également approuvé l'accord verbalement. Parmi les cinq engagements prévus dans l'accord, notons l'accélération de l'identification et de la protection des principaux habitats fauniques du Canada et la poursuite de la coopération avec les autres en vue de la protection des écosystèmes, des sites naturels et des habitats fauniques.

Annexe 3

Organismes consultés dans le cadre de l'élaboration du Plan-cadre pour la conservation des oiseaux terrestres au Canada.

Ministères et organismes du gouvernement fédéral

Forêts Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Service canadien de la faune

Parcs Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

Défense nationale

Musée canadien de la nature

Ministères et organismes des gouvernements provinciaux

Divisions de la faune

Ministères des Forêts

Ministères de l'Agriculture

Organismes voués à la conservation

Fédération canadienne de la nature

Fédération canadienne de la faune

Conservation International Canada

Observatoire d'oiseaux de Long Point

Société canadienne pour la conservation de la nature

Habitat faunique Canada

Fonds mondial pour la nature

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada

Canards illimités

Groupe consultatif de la Convention sur la diversité biologique

Comité consultatif sur la protection de l'environnement

Universités

Représants à travers le pays

Regroupements d'Autochtones

Représants à travers le pays

Entreprises privées

Représants à travers le pays

Partenaires d'envol—Canada

PROGRAMME CANADIEN DE CONSERVATION
DES OISEAUX TERRESTRES

Conception et mise en page Judie Shore
Illustrations Jan Thornhill

Imprimé sur du papier recyclé